

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 710 024

Date d'envoi de convocation : 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 28 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Louis ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Jean-Louis ROUSSELIN, Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Daniel BIGOT, Marie-France BEAUVAIS, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES, Sylvie FICHET.

Etaient absents : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT (pouvoir à Daniel BIGOT), Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY (pouvoir à Olivier ROCHE)

Secrétaire de séance : Denis RIOULT

Objet : décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que les décisions ci-dessous listées ont été prises par le Maire en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal lors de sa séance du 15 février 2021 ;

PREND COMMUNICATION des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales et relatifs aux affaires suivantes :

Objet	Titulaire	Montant	Durée
Prestation de traiteur pour les vœux du Maire du 10 janvier 2023 et du personnel le 17 janvier 2023	SAS DURANDE Grégory	3 954,17 € HT	de la notification jusqu'au 31 janvier 2023
Construction d'un dojo- lot 1 Gros œuvre	BALBIANO	212 657,09 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 2 Charpente	BOMATEC	36 412,11 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 3 Couverture / étanchéité	SNEB	104 000 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 4 Menuiseries extérieures métallerie	Alpha Fermeture	18 300 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 5 Menuiseries intérieures	ICD - TPCI	81 863,08 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 6 Electricité	Hervé Thermique	48 180 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 7 Plomberie CVC	CRAM	99 437,94 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Construction d'un dojo - lot 8 Peinture	SAS Morin	32 683,63 € HT	de la notification du marché jusqu'à la garantie de parfait achèvement
Maintenance défibrillateurs	Schiller	1 390 € HT	du 1 ^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 reconductible 3 fois 1 an

Le conseil municipal prend acte

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

Le Maire,



Jean-Louis ROUSSELIN

ACTE EXÉCUTOIRE

Réception par le Sous-Préfet, le
Publication, le

6/03/2023

Le Maire,